



Le bulletin d'information officiel de la commune de Beaurepaire



Passé, présent, futur

Quand ta vie, au fil des années
Comme du pain sec, s'est émiettée
Il ne faut surtout rien regretter
Et continuer sans te retourner.



Le passé reste ce qu'il est
Il n'y a plus rien à créer.

Devant toi, s'ouvrent de multiples voies
Ce qui te laisse l'embaras du choix
A toi de savoir, laquelle emprunter
Avec toutes latitudes pour t'adapter.



Le futur n'existe pas
C'est toi qui le crée à chaque pas.

Chaque seconde constitue ton présent
Et les décisions se réfléchissent
Se prennent et se vivent à l'instant
Et ainsi la trame de ta vie se tisse.

Existe, seul le présent
Et c'est lui, qui a engendré ton passé
Et esquisse ton avenir.



Dominique SAGNE

ZOOM SUR UNE JOURNÉE DE L'ADJOINT TECHNIQUE

Au détour d'un chemin, dans l'atelier, à l'école, sur les routes, au volant du véhicule communal ou du tracteur, vous l'avez sans doute croisé avec sa cote jaune ou orange fluo.



Depuis 2012, Teddy Ternon a repris le poste qu'occupait auparavant Christian Lemesle, adjoint en charge des travaux et des agents techniques depuis 2014, toujours prêt à aider Teddy sur certains travaux.

Sa journée commence à 8h30 par une réunion avec le maire et l'adjoint avec la liste des tâches quotidiennes à effectuer et les journées se suivent mais ne se ressemblent pas!

Véritable couteau suisse de la commune il peut s'occuper de la plomberie, peinture, serrurerie, maçonnerie, entretien des espaces verts, entretien des 5 bâtiments communaux (école, logements, mairie, cantine, grange) entretien du matériel et des engins. Il nettoie aussi les routes lorsque les containers débordent ou il s'occupe des nids de poule en attendant la réparation par la Communauté Urbaine.

Ses tâches changent en fonction des saisons et de la météo. Ainsi, cet hiver il a réalisé l'agrandissement de l'ouverture coté jardin de la grange et a terminé les travaux de rénovation dans le logement de l'école.

Et nous ne comptons plus les fois où il a du arrêter une tonte, un débroussaillage de talus car il a été appelé en urgence pour réparer une serrure, une fuite d'eau à l'école ou dans un des logements communaux.

CONSTITUTION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signez avec le maire.

Cela vous intéresse, faites le nous savoir.



LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est séparé en 2 : d'un côté le fonctionnement et de l'autre l'investissement. Le 12 avril 2022, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif 2021 (ensemble des dépenses et recettes réalisées) il se solde par un excédent de 247 656.73€

1- La section de Fonctionnement

avec 201 105.55€ en dépenses et 265 316.59€ en recettes auxquelles on ajoute le report d'excédent de l'année 2020 soit 183 605.86€ (total recettes 2021 : 448 922.45€) se solde par un excédent de 247 656.73€

2- La section d'Investissement

avec 78 733.09€ en dépenses et 65 889.32€ en recettes se solde par un déficit de -12 843.77€

3- Mais le budget 2021 reste excédentaire car

fonctionnement : 247 656.73€

investissement : - 12 843.77€

résultat = 234 973.13 €



Ainsi il a été voté le Budget Primitif 2022 (prévision des dépenses et recettes sur l'année) avec 451 182.35€ en recettes et dépenses de fonctionnement et 243 975.62€ en section d'investissement.

Les principaux projets de l'année 2022 sont :

- l'installation d'une nouvelle réserve incendie à la mairie
- les travaux sur le clocher de l'église (croix et abat son)
- le changement des éclairages dans l'école et à la mairie (néons remplacés par des leds)
- le changement du logiciel du secrétariat
- le renouvellement d'une partie des extincteurs et du défibrillateur
- l'implantation définitif des écluses sur la RD32
- le déménagement de l'atelier communal du garage à côté du cimetière à la grange sur le parking de la mairie

et tant d'autres choses prévues ou imprévues !!

RAPPEL...

LES NUISANCES SONORES

Il est l'heure de ressortir les tondeuses et autres machines bruyantes pour que nos jardins soient les plus beaux.

Mais il n'est pas permis d'utiliser n'importe quand les appareils de jardinage (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, tailles-haies...) et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse...)

Chacun se doit de respecter la quiétude de son voisinage.

Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons les horaires pour réaliser ces tâches :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Pour les entreprises, artisans, agriculteurs, les activités bruyantes doivent être **interrompues** entre 20h et 7h du lundi au samedi et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf dérogation)

Envie de faire la fête chez vous ? C'est possible dans le respect du voisinage, un mot dans la boîte aux lettres, un mail à la mairie sont toujours appréciés !

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant!

ENVIRONNEMENT

Pluie, soleil, pluie, soleil, rien de mieux pour que les mauvaises herbes envahissent les trottoirs et que les haies prennent de l'ampleur.

N'oubliez pas de nettoyer vos trottoirs et de couper vos haies à l'aplomb de votre limite de propriété



DANS MON VILLAGE JE PEUX RECYCLER



Tous les mercredis matins, les services de la communauté urbaine le havre seine métropole collectent les bacs jaunes (à sortir la veille au soir)

Pour le verre, il faut venir sur le parking de la mairie à la colonne de verre.

Celle-ci est collectée régulièrement alors **merci de ne pas laisser de sacs, seaux et autres par terre**, notre agent communal ayant déjà un emploi du temps journalier chargé

Une nouvelle colonne de verre va prochainement être installée, surveillez le site internet pour savoir où !

Les déchets verts, encombrants, bois, batteries et tant d'autres sont à amener à la déchetterie de Criquetot l'esneval :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h20 à 18h

Dimanche : de 8h30 à 12h30

Fermé le mardi et les jours fériés

ME BALADER

Envie de vous balader autour de Beaurepaire ? C'est facile!

Des boucles de randonnées ont été faites par la CU, l'une d'elle passe par chez nous. Vous trouverez dans ce numéro le circuit n°34 le fond du bois. 11.9 km pour observer les chaumières, vergers via le GR21



VIE MUNICIPALE



URBANISME

Tous travaux (agrandissement, création, ravalement de façade,...) doivent être déclarés soit par un permis de construire, soit par une déclaration préalable et en adéquation avec le **Plan Local d'Urbanisme** en vigueur sur la commune.

Les dossiers sont à demander en mairie ou disponibles sur le site www.service-public.fr/ rubrique logement.

Les dossiers complétés sont à déposer en 5 exemplaires à la mairie (nous pouvons vous fournir un guide des pièces à joindre à la demande)

Un délai entre 1 et 2 mois est à prévoir entre le moment où vous déposez la demande de travaux et le retour de la mairie (positif ou négatif) Les dossiers sont envoyés à Criquetot l'Esneval, au service instructeur du droit des sols.

En cas de non dépôt de demande de travaux, vous vous exposez à des sanctions pénales.

NOUVEAUTE 2022 : le dépôt des demandes de travaux, permis ou certificat d'urbanisme est possible en ligne !

De plus avant de couper vos arbres venez vérifier s'ils ne sont pas à conserver sur le PLU

**Un doute ? N'hésitez pas à venir en mairie ou à nous envoyer un mail !!
plus d'informations sur le site internet de la mairie**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur la liste électorale, soit en mairie (pièce d'identité et justificatif de domicile), soit sur internet : www.service-public.fr.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes, le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, de venir en mairie du domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales.

Cette démarche peut être faite via le site www.service-public.fr.

NUMEROS UTILES :

Communauté Urbaine : 02 35 22 25 25
Service Précollecte des déchets CU : 02 35 24 05 35
Ecole primaire : 02 35 28 72 61
Gendarmerie : 02 35 27 20 17
Assistante sociale : 02 35 29 43 23
Violences : 3919



URBANISME



QUELQUES CHIFFRES

De janvier à juillet 2021, 1 permis de construire, 13 déclarations préalables, 9 certificats d'urbanisme
De Aout à décembre 2021, 1 permis de construire, 4 déclarations préalables et 4 certificats d'urbanisme
soit 2 PC, 17 DP et 13 CU sur l'année 2021

De janvier à juillet 2022, 1 permis de construire, 19 déclarations préalables, 1 permis de démolir, 6 certificats d'urbanisme
ont été demandés et délivrés avec l'aide du service instructeur de la Communauté Urbaine

PLU

Refonte du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour devenir le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) courant 2027.

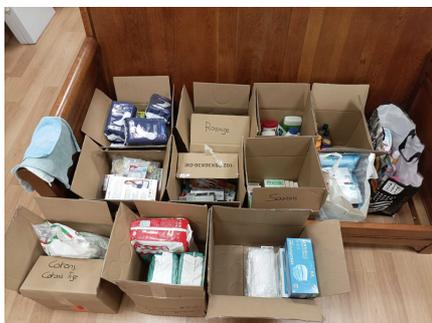
Nous vous tiendrons informés des différentes étapes.

RETOUR SUR

COLLECTE POUR L'UKRAINE

Merci à celles et ceux qui ont répondu à l'appel aux dons pour aider le peuple ukrainien. 27 cartons de produits pour bébé, d'hygiène, de médicaments sans compter des sacs de couchage, des duvets, des vêtements, des lits pliants et des denrées alimentaires ont été fait grâce à vos dons.

La commune de St Jouin nous a amené 8 cartons tout aussi remplis qui ensuite ont été acheminés à Sandouville dans les locaux de la Protection Civile par Teddy



VIE MUNICIPALE



HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél.02.35.27.01.17

M. le Maire et ses adjoints tiennent une permanence les vendredis de 18 h à 19h **uniquement sur rendez-vous.**

NUISANCES SONORES

Un rappel des **plages horaires** pendant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage de plein air sont autorisés pour les particuliers (ne concerne pas les entreprises professionnelles) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

RAPPELS

Respectez les vitesses : 50km/h sur toutes les routes de Beaufort sauf 30km/h dans le bourg.

Plan Vigipirate actif au niveau de l'école, aucun stationnement n'est toléré. Les parking de la mairie, les places de stationnement à l'Eglise et allée du vieux Château sont disponibles.

Pensez à entretenir vos talus sans étaler les déchets sur ceux-ci.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb des clôtures en limite de propriété et vos arbres élagués.

Prenez vos dispositions pour empêcher vos animaux de divaguer sur les voies.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez la fiche animaux disponible dans ce numéro et retournez la en mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Les **ordures ménagères** sont enlevées chaque **vendredi** en matinée, les **déchets recyclables** le **mercredi**. Les bacs sont à sortir la veille au soir et à rentrer après le passage du camion



DÉCHETTERIE DE CRIQUETOT

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h20 à 18h

Dimanche : de 8h30 à 12h30

Fermé le mardi et les jours fériés

Tél. 02.35.28.98.68

Vous pouvez y apporter vos branchages car les **feux** sur le territoire de la communes sont **interdits.**

L'ECOLE



La fête de l'école a eu lieu de 1er juillet 2022, danse, chants et rires étaient au rendez-vous. Les livres de prix ont été remis par les élus du conseil municipal.

La rentrée scolaire 2022-2023 aura lieu le jeudi 01 septembre 2022 avec une nouvelle enseignante. Mme Guest-Poret ayant pris la direction de l'école de Manéglise nous allons accueillir Mme Quennehen qui aura 24 CE2 tandis que Mme Raoult devenant directrice de l'école aura 17 CE1

Cet été, l'entreprise Dodelin a installé des plafonniers leds à la place des néons dans la classe des CE1.



LE SIVOS PAR MAGALI PILLET, VICE-PRÉSIDENTE DU SIVOS

Une école ferme à Sainte Marie au Bosc

En janvier, l'inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription nous annonçait la fermeture d'une classe pour septembre 2022 au sein du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal)

Malgré l'investissement des parents et des élus : pétition, manifestation, article de presse, audience auprès du Directeur académique des services de l'Education nationale (inspecteur d'académie) la commune de Sainte Marie au Bosc s'est vue dans l'obligation de fermer sa dernière classe et par la même, de perdre son école.

2 emplois supprimés

En outre, cette décision avait pour conséquence la perte de 2 emplois dans le personnel du SIVOS

Avec Pierre-Emmanuel HAUTOT, président, et en s'appuyant sur une situation financière saine, il a été possible d'atténuer les conséquences humaines et sociales de la situation.

Un poste d'ATSEM est maintenu en sureffectif afin de laisser un délai supplémentaire pour une recherche d'emploi.

L'autre suppression est transférée sur le poste d'un agent devant partir en retraite.

Un avenir problématique

Depuis plusieurs années, nous déplorons la baisse du nombre d'enfants dans nos écoles, un mouvement qui ne semble pas fléchir.

Les membres du SIVOS vont devoir, en collaboration avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et l'Education nationale envisager la restructuration des classes dans nos communes.

Pour rappel le SIVOS c'est :

- 4 communes : Beaurepaire, Le Tilleul, La Poterie Cap d'Antifer, Sainte Marie au Bosc
- 12 salariés : 1 secrétaire, 3 ATSEM, 8 personnes en charge de l'encadrement des cantines et de la garderie
- 2 emplois à temps plein et 10 emplois à temps partiel (5 CDI et 5 CDD)



SIVOS : 3 rue du bocage 76280 Beaurepaire (à côté de l'école) / 0227305270

La nouvelle secrétaire du SIVOS vous accueille les lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h - Mardi de 13h à 16h

Le bureau est fermé pendant les vacances scolaires avec une permanence téléphonique assurée les mêmes jours, uniquement de 9h à 12h.

LES ASSOCIATIONS



LA WOLF TEAM

"Vous souhaitez découvrir et apprendre la danse country dans une super ambiance, en toute convivialité, avec une bonne équipe?"

Pas besoin d'être en couple ! Juste un brin de folie, un peu d'envie et vous devenez des danseurs de country. C'est un très bon moyen pour découvrir des gens, une nouvelle façon de danser, de faire du sport, de s'amuser, rire et tout simplement profiter de la vie !

N'hésitez plus et venez nous rejoindre tous les mardis soirs, à 19h, à Ecrainville (salle blanche en sortie du village direction Goderville)

Rentrée : 13 septembre 2022

Renseignements : Céline 06.24.06.61.06 / Mail : wolfteam76280@gmail.com"



LE COMITÉ DES FÊTES

"Le comité des fêtes est représenté par 5 personnes, un trésorier, un vice-trésorier, un secrétaire, une vice-secrétaire et un administrateur

Suite à la fin de la convention avec la CAS Marcel Paul, le Comité des Fêtes est dans l'obligation de se moderniser dans les activités qu'il vous propose avant la Covid-19.

Pour se faire, le Comité des Fêtes souhaiterait connaître vos attentes pour vous apporter de nouvelles prestations et espère pouvoir vous retrouver rapidement."

Pour les contacter : cdf76280beaurepaire@outlook.fr

L' ASSOCIATION DES JONQUILLES

L'association des Jonquilles de la commune va créer une section randonnée pédestre à partir de janvier 2023. Dans un premier temps, cette section organisera une randonnée mensuelle un jour de la semaine.

Pour tous renseignements, veuillez contacter : 06.86.73.83.59

AVEC VOUS

Souvenez vous, comme annoncé dans le dernier Petit Journal, la commission Animations, Évènements, Jeunesse et Sport avait décidé d'offrir un colis aux Beurepairais de plus de 65 ans et une aide exceptionnelle de 25€ pour les Beurepairais de 3 à 16 ans pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive.

Ainsi 73 colis ont été préparés et distribués avec des produits locaux venant de la maison Rubigny et du Panier Laukal (montant total : 2376.42€) et 1050€ d'aide versées aux familles pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive.



CABANE A LIRE

Installée depuis un an, la cabane "Armoire" à lire ne cesse de se remplir, romans, BD, documentaires vous attendent ! L'emprunt est libre, vous pouvez y accéder par l'entrée de la salle du conseil municipal

Bonne lecture!



FRELONS ASIATIQUES

Une plateforme départementale a été mise en place pour lutter contre les frelons asiatiques

Pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

- le département de Seine-Maritime prend en charge 30% de la prestation ;
- la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole apporte également son soutien financier avec une prise en charge supplémentaire à hauteur de 30% du coût de l'intervention
- Au total, l'aide publique pour la destruction d'un nid de frelon asiatique est de 60% de la facture par un intervenant agréé

Pour bénéficier de ces aides, le particulier doit faire appel à une entreprise agréée dont les coordonnées sont accessibles : soit par internet : www.frelonasiatique76.fr soit par téléphone 02.77.64.57.76

La commune a fait appel aux services de l'une de ces entreprises basée à Criquetot L'Esneval pour retirer 3 nids (guêpes et frelons asiatiques) sur le domaine public.





ETAT CIVIL

Nous
souhaitons la bienvenue à : Maddy et Priam

félicitons M Flambard et Mme Houssaye pour leur mariage



Assurons de notre sympathie les familles éprouvées par le décès de leur proche.

Une pensée particulière pour la famille Delalondre, l'épouse de l'ancien conseiller municipal, Monique Delalondre, figure active de notre commune, nous ayant quitté le 17 aout 2022

AGENDA

Evénement à venir : le 18 septembre !

Envie de découvrir, ou re-découvrir Beaurepaire ?
Et si on vous emmenait en **Beau'Rando** ?



Qu'est-ce que c'est ?

- Une matinée nature, sur les chemins qui traversent notre commune
- 2 parcours au choix en fonction de votre envie : 5km ou 10km
- Une boucle saisonnière en solo ou accompagnée

Rendez-vous à 9h, avec de bonnes chaussures, des vêtements étanches (au cas où ;) , et votre bonne humeur !

La carte des parcours vous sera remise au départ ou disponible en ligne.

Nous vous proposons également de réaliser une bonne action : le plogging !

Cette activité mêle course ou marche à pied et ramassage de déchets : un sac vous sera également remis au départ.

Nous comptons sur votre présence !

Nous ne manquerons pas de vous avertir des prochaines animations sur le site internet ou sur l'application PanneauPocket

BEAU'RANDO DE PRINTEMPS

Surprise pour la trentaine de participants au 4eme Beau'Rando. Neige et soleil étaient aussi au rendez-vous.

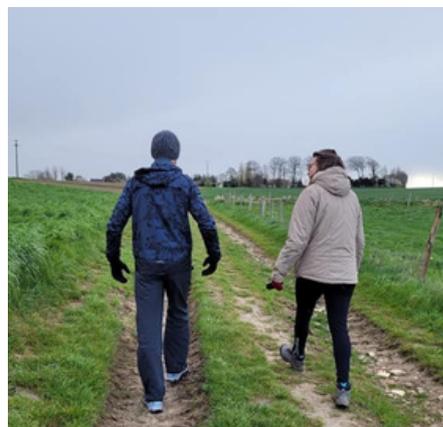
2 circuits de 7 et 11 km étaient proposés autour de Beurepaire.

Le départ s'est fait sous une bourrasque de neige, mais n'a pas refroidi la motivation des participants qui ont été récompensés par de belles éclaircies sur le retour.

Comme à chaque sortie, plusieurs sacs de déchets ont pu être collectés : essentiellement du plastique (sacs, bâches, bouteilles) et quelques masques.

La prochaine Beau'Rando d'été est programmée le dimanche **18 septembre**

crédit photo : S.Boullier



NOUVEAUX SUR VOTRE COMMUNE

Magnétiseuse coupeuse de feu

"Le magnétisme est une forme d'énergie positive qui aide à réguler et à rééquilibrer les énergies négatives qui existent. Je peux vous aider également pour le sevrage tabagique, l'aide à la perte de poids, le stress du quotidien et les douleurs diverses"

Contactez Christine magnétiseuse au 0685181085



3 Petits Pois

A partir du 08 septembre 2022, vente de légumes le jeudi de 16h à 19h sur le parking de la mairie.



FiLBus

2 nouveaux arrêts FiLBus sont installés sur notre commune. Ce service à la demande permet de desservir 3 zones de la CU et permet de se déplacer entre les arrêts FiLBus au sein d'une même zone.

Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 17h30.

réservation en ligne ou par téléphone 02 35 22 35 22

Arrêts disponibles :

- Mairie/ Ecole : à l'école rue du bocage
- La Forge : Route de Gonnevilliers arrêt de car
- Le Haut de la Paroisse : Route de Gonnevilliers arrêt de car



FiLBus

Cet été, achetez des produits locaux. Parce que les petits marchands ont besoin de vous alors que les gros ne font que profiter de vous.



Le plaisir 
se ramasse,

la joie 
se cueille,

et


LE BONHEUR
se cultive

*"Plus le langage est pauvre ,moins la pensée existe.
Il n'y a pas de pensée critique sans pensée.
Et, il n'y a pas de pensée sans mots"
Christophe Clavé

* " On nous apprend à compter les secondes,
les minutes, les heures, les jours, les années
mais personne ne nous explique la valeur d'un instant "
Donato Carrisi (L'écorchée)

* Recommander aux pauvres d'être économes c'est chose à la fois grotesque et insultante.
Cela revient à conseiller à un homme qui meurt de faim de manger moins....
Oscar Wilde (Pensées)

* Accepte ce qui est,
Laisse aller ce qui était ,
Et aie confiance en ce qui sera.
Bouddha

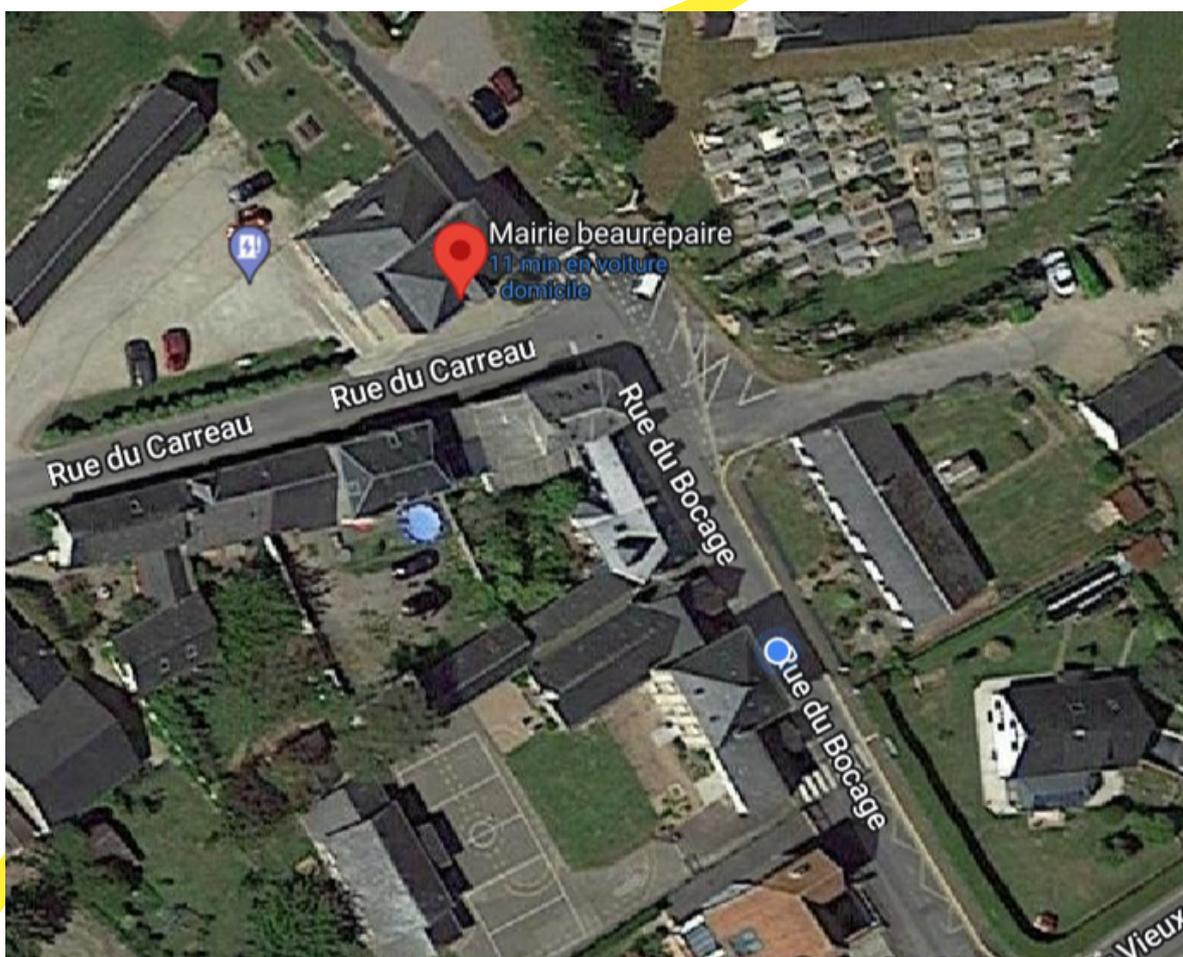
(Bouddha)

www.magalituffier.fr

RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT DANS LES COMMUNES

Pour sécuriser les entrées et sorties des écoles,
merci de stationner uniquement dans les lieux indiqués ci-dessous.
Tous stationnements sur les emplacements réservés aux cars sont interdits

Commune de Beaurepaire
Le stationnement doit se faire sur le parking de la mairie rue du carreau

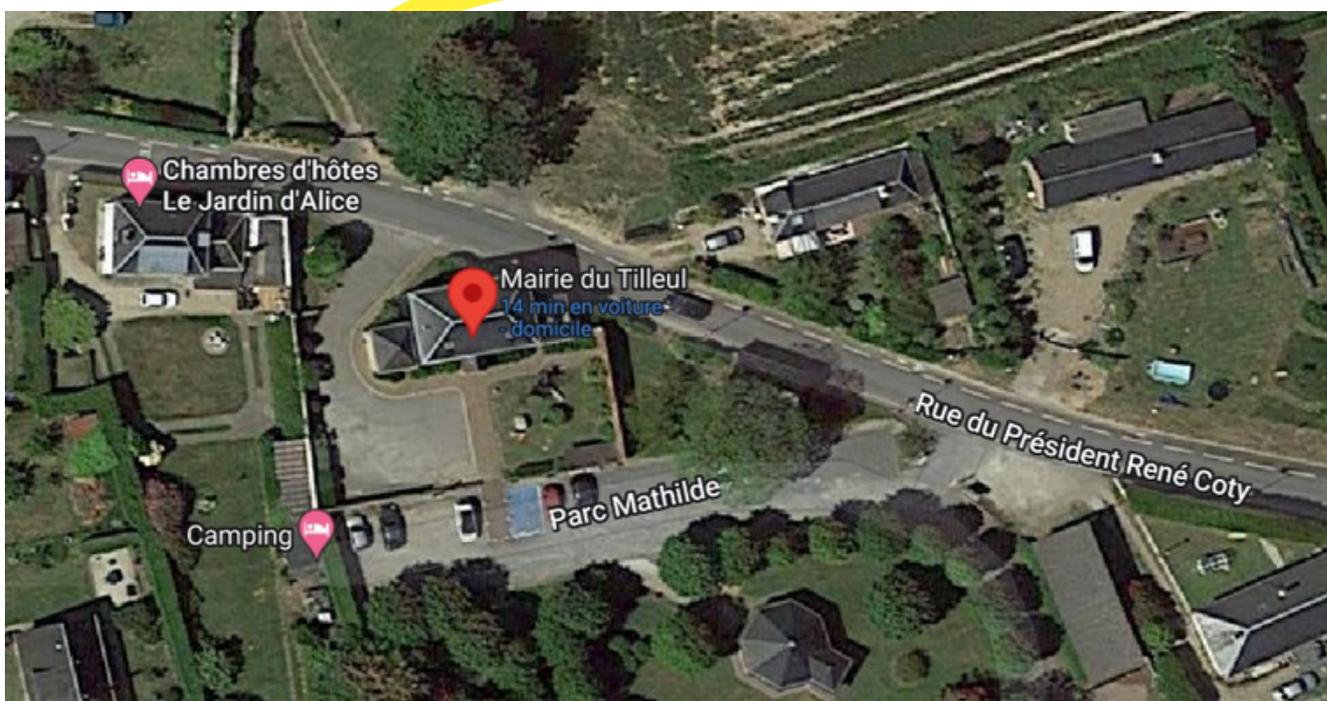


RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT DANS LES COMMUNES

Pour sécuriser les entrées et sorties des écoles,
merci de stationner uniquement dans les lieux indiqués ci-dessous.
Tous stationnements sur les emplacements réservés aux cars sont interdits

Commune du Tilleul

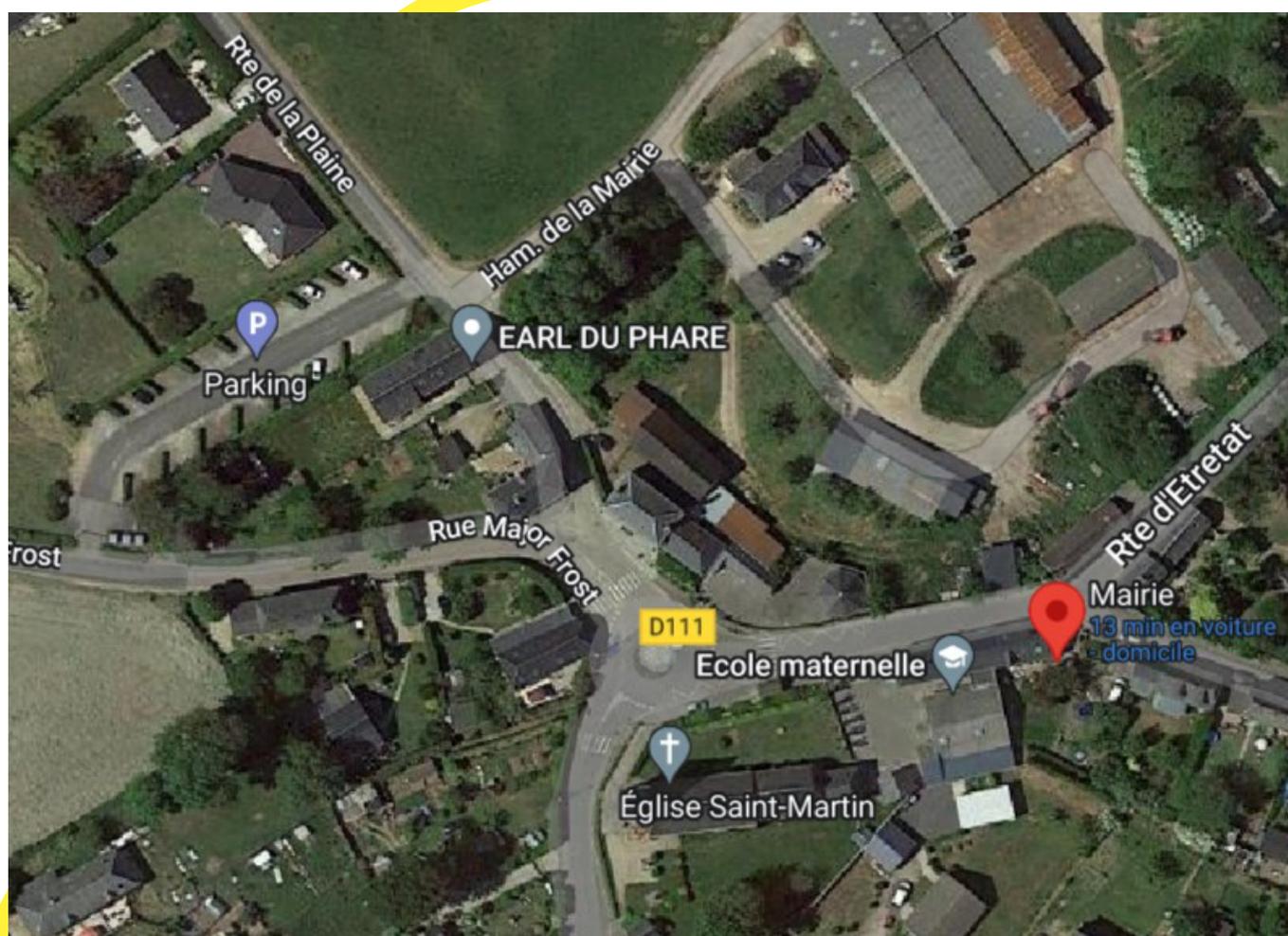
Le stationnement doit se faire sur le parking du parc Mathilde derrière la mairie



RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT DANS LES COMMUNES

Pour sécuriser les entrées et sorties des écoles,
merci de stationner uniquement dans les lieux indiqués ci-dessous.
Tous stationnements sur les emplacements réservés aux cars sont interdits

Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Le stationnement doit se faire sur le parking accessible par la route de la plaine



HORAIRES DES CARS DU RPI uniquement pour les cars des écoles. Horaires des cars des lignes régulières disponibles en mairie

Année scolaire 2022-2023			ALLERS
			L.M.J.V.
1	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie <i>avec également prise en charge de l'accompagnateur</i>	08:15
	LE TILLEUL	La Moyennerie	08:17
		Ecole	08:20
	SAINTE-MARIE-AU-BOSC	Mairie - Ecole	08:24
	BEAUREPAIRE	Le Haut de la Paroisse	08:27
		Mairie - Ecole	08:30
		La Forge	08:33
	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie	08:41
	LE TILLEUL	Ecole	08:45
	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie <i>Dépose de l'accompagnateur</i>	08:50

Année scolaire 2022-2023			RETOURS
			L.M.J.V.
1	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie <i>Prise en charge de l'accompagnateur puis stationnement sur le parking en amont de l'école de Beaurepaire</i>	16:00
	BEAUREPAIRE	Mairie - Ecole	16:20
		La Forge	16:22
	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie	16:26
	LE TILLEUL	Ecole	16:35
		La Moyennerie	16:40
	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie	16:43
	SAINTE-MARIE-AU-BOSC	Mairie - Ecole	16:47
	BEAUREPAIRE	La Forge	16:58
		Le Haut de la Paroisse	16:52
		Mairie - Ecole	16:55
	LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	Mairie - Ecole <i>Dépose de l'accompagnateur</i>	17:03